

mazars

61, rue Henri Regnault
92400 Courbevoie
France

 **Grant Thornton**

29, rue du pont
92200 Neuilly-sur-Seine
France

Volta

Assemblée générale mixte du 16 mai 2024
25^{ème} résolution

**Rapport des commissaires aux comptes sur l'autorisation d'attribution d'actions gratuites
existantes ou à émettre**

Volitalia

Assemblée générale mixte du 16 mai 2024

25^{ème} résolution

Rapport des commissaires aux comptes sur l'autorisation d'attribution d'actions gratuites existantes ou à émettre

A l'assemblée générale de la société Volitalia,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par l'article L. 225-197-1 du code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le projet d'autorisation d'attribution d'actions gratuites existantes ou à émettre au profit des membres du personnel salarié de la société, ou de certaines catégories d'entre eux, et/ou de ses mandataires sociaux qui répondent aux conditions fixées par l'article L. 225-197-1, II du code de commerce, ainsi qu'au profit des membres du personnel salarié des sociétés ou groupements d'intérêt économique dont la société détiendrait, directement ou indirectement, au moins 10 % du capital ou des droits de vote à la date d'attribution des actions concernées, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer.

Le nombre total d'actions gratuites existantes ou à émettre susceptibles d'être attribuées au titre de la présente autorisation ne pourra représenter plus de 3.500.000 actions, d'une valeur nominale unitaire de 5,70 euros, étant précisé que le nombre total d'actions attribuées gratuitement par le conseil d'administration ne pourra jamais dépasser la limite globale de 10 % du capital existant de la société à la date de décision de leur attribution, et que ce nombre s'imputera sur le plafond global prévu à la 26^{ème} résolution de la présente assemblée.

Votre conseil d'administration vous propose, sur la base de son rapport, de l'autoriser pour une durée de 38 mois à compter de la présente assemblée, à attribuer des actions gratuites existantes ou à émettre.

Il appartient au conseil d'administration d'établir un rapport sur cette opération à laquelle il souhaite pouvoir procéder. Il nous appartient de vous faire part, le cas échéant, de nos observations sur les informations qui vous sont ainsi données sur l'opération envisagée.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à vérifier que les modalités envisagées et données dans le rapport du conseil d'administration s'inscrivent dans le cadre des dispositions prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données dans le rapport du conseil d'administration portant sur l'opération envisagée d'autorisation d'attribution d'actions gratuites.

Fait à Paris-La Défense et Neuilly-sur-Seine, le 2 mai 2024

Les commissaires aux Comptes

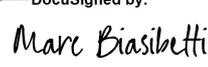
Mazars

Grant Thornton

Membre français de Grant Thornton International

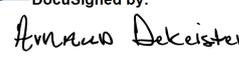
DocuSigned by:

C162D129C1DA4C3...
Blandine ROLLAND

DocuSigned by:

E73711CD7E52492...
Marc BIASIBETTI

Associée

Associé

DocuSigned by:

C5009F84C6434AB...
Arnaud DEKEISTER

Associé